

RÈGLEMENT PARTICULIER

6^{ème} Rallye National des Vins de Vouvray
7-8-9 Juillet 2017

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE

Parution du règlement :	Dés l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements :	Dés obtention du visa FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 26 juin 2017 à minuit
Distribution du road-book :	Samedi 1 ^{er} juillet 2017 de 8 h 00 à 20 h 00 Dimanche 2 juillet 2017 de 8 h 00 à 20 h 00 Vendredi 7 Juillet 2017 de 8h00 à 20 h 00 <u>Boulangerie Martin Face à la Mairie de Vernou</u>
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 1 ^{er} juillet 2017 de 8 h 00 à 20 h 00 Dimanche 2 juillet 2017 de 8 h 00 à 20 h 00 Vendredi 7 Juillet 2017 de 8h00 à 20 h 00 Limitées à 3 passages
Vérification des documents :	Vendredi 7 juillet de 16 h 00 à 21 h 00 <u>Sur convocation uniquement-→</u> Samedi 8 juillet de 7 h 30 à 8 h 30 Stade de Foot de Vernou.
Vérification des voitures :	Vendredi 7 juillet de 16 h 15 à 21 h 15 Place de l'Église - Vernou <u>Sur convocation uniquement-→</u> Samedi 8 juillet de 7 h 45 à 8 h 45 Stade de Foot de Vernou
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 7 juillet 2017 à 16 h 00 Stade de foot de Vernou
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 7 juillet 2017 à 18 h 00 stade de foot.
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 8 juillet 2017 à 9 h 30 stade de foot.
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 8 juillet 2017 à 9 h 30 stade de foot.
Briefing des pilotes :	Par écrit aux vérifications administratives
Départ du Rallye 1 ^{ère} Voiture :	Samedi 8 juillet 2017 à 10 h 20 Stade de foot à Vernou.
Publication des résultats partiels après ES 1 :	Samedi 8 juillet 2017, à 13 h 15. Stade de foot à Vernou.
Arrivée du Rallye 1 ^{ère} Voiture :	Samedi 8 juillet 2017 à 22 h 50 Au Parc Fermé stade de foot de Vernou.
Vérification finale :	Samedi 8 juillet 2017 Garage Lavalette 15 Rue Anatole France Vernou sur Brenne
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 9 juillet 2017, 30 min maxi après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, au tableau d'affichage officiel.
Remise des prix :	Elle se déroulera le dimanche 9 juillet 2017, sur le podium, stade de foot de Vernou, 30 mn après l'entrée de la dernière voiture en parc.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire organise les 7-8-9 juillet 2017, le 6^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS DE VOUVRAY en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire sous le numéro **021/2017 du 18 mai 2017**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **539 du 1^{er} juin 2017**.

Comité d'Organisation

Président : Anthony Dubray

Membre de l'écurie Val de Brenne Compétition

Secrétariat du Rallye :

Anthony Dubray 23 rue Anatole France
37210 Vernou sur Brenne

☎ : 06 40 93 71 61

✉ : valdebrennecompetition@orange.fr

Permanence du Rallye : Stade de foot du 7 juillet 2017 à 10 h 00 au 9 juillet 2017 à 2 h 00. N° de téléphone : 07 60 79 46 45.

Organisateur technique

Anthony Dubray 23 rue Anatole France 37210 Vernou sur Brenne

☎ : 06 40 93 71 61

1.1P.OFFICIELS

Président du Collège	M. Gilles ROUX	Licence 1482	15-04
Commissaires Sportifs	M. Alain PETRUS	Licence 16477	15-07
	M. Chantal RATAULT-BOULBEN	Licence 6530	15-07
Directeur de Course PC	M. Alain AUBERT	Licence 4287	15-07
Directeur de Course Adjoint PC	Mme. Odile DELERUE	Licence 4282	15-07
Directeur de Course Adjoint PC	M. Gérard ÉDOUARD	Licence 2211	15-07
Directeur de Course ES1-2-4-6-8	M. Jacques COURTIN	Licence 6233	15-04
Commissaire Sportif Adjoint ES	Mme Sophie GARDIA	Licence 54158	15-04
Directeur de Course ES 3-5-7-9	M. Jean-Luc PAGÉ	Licence 4727	15-07
Directeur de Course Adjoint ES	M. Joël BOURCIER	Licence 136323	15-04
Chronométrateur :	M. Cyril VALLEE	Licence 123878	15-07
	M. Philippe NAUROY	Licence 163037	12-01
	M. Loïc GAGNEUX	Licence 15785	15-07
	M. Patrick CHARON	Licence	
Commissaire Technique Responsable	M. Daniel LEFORT	Licence 6085	15-07
Commissaires Techniques :	M. Daniel LAFON	Licence 11870	15-04
	M. Régis BERAU	Licence 136886	15-07
	M. Patrick DESBAIT	Licence 9740	15-03
Chargés des relations concurrents	M. Narcisse GOUGEON	Licence 9709	17-21
	M Patrick BOULBEN	Licence 6562	15-07
Véhicule Tricolore :	Mme Claudette MARANDEAU	Licence 6807	15-07
Véhicule Damier :	M. Remy DUMOND	Licence 3808	15-07
Médecins	Docteur Paul LECOINTE Docteur Monique LELOUP		
Véhicule 000	M. Jean-Philippe FERREIRA	Licence 196444	15-07
Véhicule 00	M. Mikaël RAGUENEAU	Licence 44935	15-07
Chargé des relations avec la presse :	M. Anthony DUBRAY		
Chargé des Commissaires de route :	M. Jean-Philippe FERREIRA	Licence 196444	15-07

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye des Vins de Vouvray compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes Coef.3
- Championnat des rallyes de l'Automobile Club de l'Ouest
- Championnat de la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire coef 2
- Championnat de l'ASA ACO Perche Val de Loire

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications Administratives :

Vendredi 7 Juillet 2017 de 16h00 à 21h00

Stade de foot de Vernou sur Brenne

Sur convocation uniquement->

Samedi 8 juillet de 7 h 30 à 8 h 30

Vérifications Techniques :

Vendredi 7 Juillet 2017 de 16h15 à 21h15

Sur la Place de l'Eglise à Vernou sur Brenne

Sur convocation uniquement->

Samedi 8 juillet de 7 h 45 à 8 h 45

Stade de foot

Vérifications finales:

Garage Lavalette 15 Rue Anatole France 37210 Vernou sur Brenne

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

- 3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 6^{ème} Rallye National des Vins de Vouvray devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :
lundi 26 juin 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies du permis de conduire (recto/verso) et des licences de l'équipage ainsi que du **chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée, à :**

Val de Brenne Compétition
9 rue des Anciens Combattants 37310 CIGOGNÉ
06 64 03 29 09

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 95 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 400 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 800 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 ORDRE DE DÉPART

3.3.1 : Le départ sera donné dans l'ordre des numéros, le plus petit partant en tête lors de la 1^{ère} section et dans l'ordre du scratch de la 1^{ère} section, **hors pénalités**, pour les sections 2-3-4-5.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURE ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera obligatoire le 7 et 8 Juillet 2017 sur le parc d'assistance derrière le Super U à Vernou sur Brenne.

4.3.2.3P.Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. Identification des voitures conforme à la réglementation rallye

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012) L'identification des voitures se fera par l'apposition de 2 numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égal à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA 2017.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P.DESCRPTION

Le Rallye des Vins de Vouvray représente un parcours de 150.000 km.

Il est divisé en 1 étape et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 100.700 km

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-2-4-6-8 «Vallée de Vaugondy» : 14.700 km à faire 5 fois
- ES 3-5-7-9 «Vouvillon» : 6.800 km à faire 4 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois**.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- Samedi 1^{er} juillet 2017 de 8 h 00 à 20 h 00
- Dimanche 2 juillet 2017 de 8 h 00 à 20 h 00
- Vendredi 7 Juillet 2017 de 8 h 00 à 20 h 00

Limitées à 3 passages

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P.DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison blanche, orange ou chasuble orange.
- Chef de poste : Combinaison blanche, orange ou chasuble orange.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE				
			1	+ de 4	+ de 7	+ de 10	+ de 15
1 ^{er}	400 €	200 €	250 €	300 €	400 €	400 €	400 €
2 ^{eme}	320 €	150 €	100 €	150 €	250 €	300 €	350 €
3 ^{eme}	250 €			100 €	150 €	250 €	300 €
4 ^{eme}	170 €				100 €	150 €	250 €
5 ^{eme}	100 €					100 €	150 €
Classement féminin : 250 €							

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

- A7 et A7K - A6 et A6K - A5 et A5K - R1 A et B - R2 B - C et J - R3 C, T et D - R4 et R5

La remise des prix se déroulera le :
Dimanche 9 Juillet 2017 30 mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
Stade de foot de Vernou sur Brenne

Les chèques seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.

REMARQUES

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.